

# COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12.12.16 - N°21 / 2016

Présidence	Beatrix Guillet
La rédactrice du pv	Martine Duc
La responsable administrative	Brigitte Eltschinger
Lieu	Salle polyvalente, Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:55
Scrutateurs :	M. Fabrice Renevey M. Gérald Rossier
Présence :	46 citoyennes et citoyens
Excusés :	Mmes Sandrine Mettraux, Eva Oppliger, MM. Charly Brönnimann et Rachid Reghif
Invité :	M. Frédéric Monney, RWB Fribourg SA, sans droit de vote

**La Présidente** salue les citoyennes et citoyens et leur souhaite la bienvenue à Lentigny. Elle présente Martine Duc, la nouvelle collaboratrice administrative qui va prendre pour la première fois le procès-verbal d'une Assemblée communale ce soir. Mme Duc entre en fonction officiellement au 1er janvier 2017, mais s'est mise à disposition de la commune depuis le 1er novembre 2016 pour assurer une transition optimale.

L'Assemblée est enregistrée et l'enregistrement sera supprimé une fois le procès-verbal approuvé selon les dispositions de l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

L'Assemblée a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No 47 du 25 novembre 2016, un affichage aux piliers publics, une publication sur le site internet de la commune et une circulaire tous ménages insérée dans l'information communale 3/2016. L'article 12 de la LCo est donc respecté. L'assemblée est présidée par Madame la syndique.

Aucun(e) citoyen(ne) n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, la Présidente déclare que l'Assemblée peut délibérer valablement.

**La présidente** demande si, parmi les personnes présentes hormis M. Monney du bureau RWB Fribourg SA, quelqu'un n'est pas citoyen actif et n'a pas le droit de vote. La parole n'est pas demandée.

MM. Fabrice Renevey et Gérald Rossier sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 46 et la majorité absolue est de 24 voix.

La **présidente** énumère les points de l'ordre du jour et demande si l'Assemblée a des remarques ou des questions sur ce dernier. La parole n'étant pas demandée, elle invite l'Assemblée à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous.

**L'Assemblée communale approuve l'ordre du jour à l'unanimité.**

## **21.1. Ordre du jour**

### **Ordre du jour**

#### **1. Promotion des nouveaux citoyens**

#### **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016**

(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site internet [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

#### **3. Budget 2017**

##### **3.1. Présentation du budget de fonctionnement**

(disponible à l'administration communale et sur le site internet [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))

##### **3.2. Concept global de mobilité : crédit d'étude**

3.2.1. Rapport de la commission financière

3.2.2. Vote du crédit y relatif

##### **3.3. Mise en séparatif secteur Derrey-la-Cabuche – exutoire de la Bagne à Onnens**

3.3.1. Rapport de la commission financière

3.3.2. Vote du crédit y relatif

##### **3.4. Budgets de fonctionnement et d'investissements**

3.4.1. Rapport de la commission financière

3.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

#### **4. Divers**

## **21.2. Promotion des nouveaux citoyens**

### **Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens**

La **présidente** informe que la commune a 8 nouveaux jeunes citoyens.

**Beatrix Guillet** présente Madame Alexia Codourey, qui est parmi nous ce soir, elle la remercie de sa présence et son intérêt aux affaires communales. Elle est accueillie avec les applaudissements de l'Assemblée.

Madame Eva Oppliger est excusée.

## **21.3. Procès-verbaux**

### **Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2016.**

La **présidente** demande si le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 juin 2016 suscite des remarques.

La parole n'est pas demandée.

**L'Assemblée accepte le procès-verbal par 45 voix et 1 abstention.**

## **21.4. Budget 2017**

### **21.4.1. Présentation du budget de fonctionnement (disponible à l'administration communale et sur le site internet [www.labrillaz.ch](http://www.labrillaz.ch))**

**Claude Mettraux**, en qualité de vice-syndic et responsable du dicastère des finances, a le plaisir de présenter pour la première fois le budget 2017. Il informe qu'il ne va pas présenter les postes les uns après les autres car ce serait trop long et surtout fastidieux. Si quelqu'un est intéressé par ces détails, ils peuvent les consulter sur le site internet de la commune.

**Claude Mettraux** informe qu'un budget de fonctionnement doit être équilibré (voir l'art. 87 de la loi sur les communes), ce qui est le cas de La Brillaz pour cette année. Il commente les éléments qu'il estime important.

Le bénéfice s'élève à CH 122'037.15 pour un total des charges de CHF 10'409'150.60 et un total des recettes de CHF 10'531'187.75.

**Claude Mettraux** explique que présenter un budget équilibré est un exercice difficile car la marge de manœuvre pour le conseil communal est petite. Un budget est composé de différentes charges, c'est-à-dire :

- Les charges liées au canton représentent le 25 % du budget.
- Les charges liées par conventions (au niveau du district de la Sarine) représentent le 28 % du budget.
- Les amortissements obligatoires (selon le règlement des communes) représentent le 4.79 %.

De ce fait, les charges ordinaires communales ne représentent que le 42 % de la totalité des charges budgétées.

De plus, le conseil communal a un pouvoir décisionnel limité car certaines charges sont incontournables pour l'exécution des tâches publiques (par exemple, le déblaiement de la neige). Par conséquent, le conseil communal a le pouvoir de décision que sur le tiers des dépenses totales, proportion très faible.

**Claude Mettraux** commente un tableau représentant les dépenses par dicastère. La commune est composée de neuf dicastères; les 2/3 des charges du budget concernent seulement trois d'entre eux.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est également un élément très difficile à estimer car pour 2017, le conseil communal a comme base de calcul que l'exercice 2014 qui est le seul exercice fiscal complet. Pour 2015, les taxations ne sont pas encore toutes établies.

Le Service cantonal des contributions publie un document sur lequel figure des projections de calculs afin que les communes puissent s'y référer lors de l'établissement de leur budget. La majorité des communes se base sur cette table, ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'en écarter.

On constate, après une baisse du rendement fiscal en 2013, une augmentation dans les années suivantes.

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative. Il contient, soit des crédits liés et des crédits de paiement qui n'ont plus à être décidés par l'Assemblée communale, soit des crédits d'engagement appelés également crédits d'intention sur lesquels l'Assemblée communale se prononcera en cours d'année.

Voici quelques informations sur les différents crédits :

- Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Ils figurent au budget sans être sujets à quelque modification.
- Les crédits de paiement concernent des investissements d'ores et déjà acceptés par l'Assemblée.
- Les crédits d'engagement, appelés également crédits d'intention, concernent de nouveaux investissements qui seront votés par l'Assemblée communale. Ce soir, il y en aura deux.

Le fait d'accepter un budget ne veut pas dire que le conseil communal peut dépenser librement cet argent.

Les questions par rapport à ce budget sont ouvertes.

**M. Ignaz Vonlanthen** a une question par rapport au montant des impôts perçus pour les personnes physiques, il a préparé un petit tableau pour les années 2014 à 2018. Il en ressort que c'est en 2015 qu'il y a la recette d'impôts la plus grande. M. Vonlanthen affirme que c'est l'année où les propriétaires ont vu la taxe sur la valeur immobilière augmenter de 10 %. Sa réflexion est que ce sont toujours les propriétaires les plus défavorisés.

**Claude Mettraux** affirme que lors de l'établissement du budget, il a été tenu compte de cette augmentation de 10 % car le conseil communal se base sur l'information transmise par le service des contributions de l'Etat de Fribourg. Il relève qu'il est difficile d'évaluer le montant des recettes pour 2016 alors que personne n'a encore rempli sa déclaration d'impôts. Le service des communes fait un contrôle des budgets de toutes les communes. Les conseillers communaux ont reçu des directives à respecter pour l'établissement du budget de leur dicastère, **Claude Mettraux** est très satisfait du résultat car obtenir un résultat bénéficiaire est très réjouissant et il remercie ses collègues.

**M. Henri Brasey** demande qu'est-ce que représente la gérance de la fortune et du patrimoine et la gérance de la fortune et des dettes.

**Claude Mettraux** informe que ce sont les frais bancaires liés aux paiements, les intérêts des dettes, les amortissements obligatoires. Le détail peut être téléchargé depuis le site de la commune.

**M. Christian Yerly** demande, si dans la projection pour 2017, il est tenu compte de l'augmentation de la population.

Claude Mettraux répond que par prudence, il n'a pas été tenu compte de ce facteur car le budget était équilibré et ceci permet d'avoir une certaine réserve. Par rapport à 2014, il y a 112 habitants de plus.

L'Assemblée n'a plus de question et **Beatrix Guillet** informe que ce soir, il y a deux objets soumis à votation, un concernant le projet d'étude du concept global de la mobilité et l'autre pour la mise en séparatif du secteur Derrey-la-Cabuche – exutoire de la Bagne à Onnens.

#### 21.4.2. Concept global de mobilité : crédit d'étude

Il s'agit d'un domaine qui a beaucoup fait parler de lui ces dernières années et **la présidente** passe la parole à Daniel Terrapon, conseiller communal responsable des routes, pour présenter le projet.

**Daniel Terrapon** informe que, au vu de l'augmentation des projets immobiliers qui engendre une augmentation du trafic motorisé et piéton (les enfants qui vont à l'école), il est nécessaire de revoir le concept dans son ensemble. Il n'est pas possible de traiter que certains endroits du village car cela engendrerait des mécontentements et des frais supplémentaires. L'étude d'un concept global est vraiment nécessaire. Le projet prévoit l'étude des zones à 30 km/h, des pistes cyclables car à part celle entre Lentigny et Chénens, actuellement le réseau est néant.

L'étude se fera en quatre phases :

- La phase 1 consiste à analyser la situation actuelle, soit la charge du trafic, les vitesses de circulation.
- La phase 2 est la définition du concept, régime de circulation, le stationnement, les pistes cyclables, les transports publics.
- La phase 3 est la définition de la mise en œuvre, changements de régime de circulation, les mesures de sécurisation, l'aménagement du réseau, l'étude de la faisabilité et l'estimation des coûts.
- La phase 4 est la préparation et la remise du dossier au service des ponts et chaussées et au service de la mobilité et les ajustements si nécessaire.

Le conseil communal s'est donné, comme date butoir pour élaborer le projet jusqu'à la phase 3, le 31 juillet 2017. La première mise en œuvre des travaux est prévue pour le début 2018 et la fin des travaux pour 2025. Bien entendu ceci en fonction des finances de la commune.

**M. Raphaël Dévaud** soulève la problématique du trafic agricole. Est-ce que des propositions seront soumises aux citoyens.

En ce qui concerne la prise en compte du trafic agricole, **Daniel Terrapon** informe que le conseil communal prend note de la suggestion et il en sera tenu compte dans le projet. Le concept fera l'objet d'une présentation à la population, chaque étape fera l'objet d'une mise à l'enquête et d'une demande de crédit. A tout moment, il sera possible d'intervenir.

La commission d'aménagement sera consultée en amont.

**M. Gérald Rossier** a une question par rapport au délai de la remise de propositions.

**Daniel Terrapon** dit que toutes propositions sont bonnes à prendre et qu'il faut, à la mi-mars voire fin mars 2017, que le conseil communal soit en leur possession.

**Mme Isabelle Masserey Jobin** est interpellée par la problématique de la sécurité du quartier Pra Chevalley.

**Daniel Terrapon** rassure en disant que l'étude va porter sur l'ensemble du territoire communal et que les quartiers en font partie. **Mme Masserey Jobin** remercie le conseil communal pour le chemin mixte entre Lentigny et Chénens, par contre le seul souci est que certains chauffeurs TPF ne respectent pas les horaires des trains. Elle relève que c'est surtout problématique lors des week-ends et la période des vacances scolaires.

**Daniel Terrapon** en prend note et informe qu'il est prévu de rencontrer prochainement les TPF et que la problématique leur sera soumise.

**Beatrix Guillet** informe que les citoyens qui rencontrent des problèmes de ce genre peuvent faire un courriel à la commune. Les remarques seront ainsi transmises aux TPF.

**M. Christian Yerly** demande si l'étude pourrait amener un changement du règlement communal d'urbanisme. En effet, il estime que les distances entre les bâtiments et la route ne sont pas suffisantes pour la construction de trottoirs et pistes cyclables.

**Daniel Terrapon** informe que l'étude ne va pas aller aussi loin, par contre une réflexion sera faite en collaboration avec la commission d'aménagement afin d'étudier la problématique au mieux.

**M. Ignaz Vonlanthen** demande si le groupe de travail va prendre contact avec les propriétaires pour envisager les raccordements privés avec la route cantonale.

**Daniel Terrapon** informe que le concept de mobilité ne va pas aller jusque-là.

**M. Marcel Lauper** suggère d'intervenir auprès du Canton pour classer la route Lentigny-Rosé en "route cantonale" car sur ce tronçon le trafic est très dense.

**Daniel Terrapon** répond que quand bien même l'avantage financier est évident, le fait de classer une route en route cantonale n'amènera pas des solutions pour la modération du trafic. Des solutions seront étudiées pour répondre au mieux aux soucis de sécurité.

**M. Pierre-Benoît Yerly** demande s'il ne serait pas judicieux de voir d'abord le projet cantonal.

**La présidente** répond que le canton n'élabore pas de projet de trafic cantonal sur les routes communales et qu'il appartient à chaque commune d'élaborer cette vision sur son territoire. Par contre, il appartient au Canton de valider le projet et les mesures.

**M. Yvan Jordan** fait part de son expérience en ayant participé au projet de la mobilité douce à la commune d'Avry-sur-Matran. Il a été construit beaucoup de tronçons de zones à 30 km/h à l'entrée des routes sans issues. Ce procédé coûte extrêmement cher. Une solution moins onéreuse est de mettre en zone toute la traversée d'un village.

**Daniel Terrapon** prend note de toutes les idées soulevées ce soir.

#### **21.4.2.1. Rapport de la commission financière**

**La Présidente** donne la parole à la commission financière.

**M. Dominique Baudois**, président, donne lecture du rapport de la commission financière :

*La commission financière s'est réunie à 4 reprises pour examiner les budgets 2017, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.*

*Une séance avec le conseil communal a eu lieu le 5 décembre 2016 et la commission financière a obtenu tous les renseignements complémentaires demandés.*

*La commission financière remercie le conseil communal pour sa collaboration, la qualité des documents transmis et sa transparence dans le cadre des différents échanges qui ont eu lieu.*

*Nous avons aussi apprécié le support apporté par Madame Brigitte Eltschinger à notre nouvelle commission financière.*

*Concernant le concept global de mobilité, le budget pour cet investissement est basé sur une offre de prestations de la société Basler & Hofmann.*

*L'étude de ce concept sera menée par un bureau d'ingénieurs spécialisés en collaboration avec un groupe de travail issu du conseil communal.*

*Le financement de cet investissement de CHF 70'000.- est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.*

L'Assemblée n'a plus de questions.

#### **21.4.2.2. Vote du crédit y relatif**

La présidente propose de passer au vote.

**L'Assemblée communale accepte à l'unanimité le crédit d'étude de CHF 70'000.00.**

#### **21.4.3. Mise en séparatif secteur Derrey-la-Cabuche - exutoire de la Bagne à Onnens**

La parole est donnée Thomas Chappuis, conseiller communal responsable de l'évacuation des eaux usées, pour présenter le projet.

**Thomas Chappuis** explique que des travaux ont déjà été réalisés par le passé dans ce secteur et que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) dicte la ligne de conduite à adopter. Un plan de situation indique le tronçon à réaliser. Thomas Chappuis relève le fait que d'autres travaux sont en cours sur la route de Lovens et qu'il faut profiter d'effectuer au même moment les travaux de la mise en séparatif de ces conduites. Afin de pouvoir récupérer la totalité des eaux usées du secteur, il faut encore réaliser plusieurs tronçons pour un montant total de CHF 325'000.00, hors TVA.

Le financement de ce projet sera fait par la trésorerie communale et amorti par la réserve. Le conseil communal vous propose de l'accepter.

**M. Frédéric Monney** du bureau RWB Fribourg SA et **Thomas Chappuis** répondent volontiers aux questions.

**M. Ignaz Vonlanthen** demande si le projet englobe la totalité de la commune.

**Thomas Chappuis** répond que les secteurs sont définis en combinant la réfection de la route afin de limiter les dépenses. Il rappelle que c'est le PGEE qui définit le concept global.

**M. Christian Yerly** demande s'il est possible d'obtenir des subsides de la part du canton et si ce projet englobe la totalité d'Onnens.

**Thomas Chappuis** informe qu'aucun subside ne peut être reçu pour ces travaux et que le projet concerne uniquement le secteur Derrey-la-Cabuche jusqu'à l'exutoire de la Bagne à Onnens.

**M. Yannick Savoy** demande pourquoi les travaux s'effectuent jusqu'à la Bagne.

**Thomas Chappuis** répond qu'il est nécessaire de supprimer les canalisations en unitaire qui reste. Ainsi le projet de mise en séparatif sera finalisé.

**M. Olivier Mettraux** demande si ces travaux permettront la revitalisation de la Bagne demandée depuis longtemps par le service de l'environnement. Il relève que ces travaux de revitalisation étaient dépendant de la mise en séparatif.

**Daniel Terrapon**, responsable du dicastère correction des eaux et endiguements, répond que dans un premier temps les travaux de la Petite Arbogne seront étudiés et que ceux de La Bagne à Onnens sont programmés pour 2018-2019.

**M. Yvan Jordan** se demande si la mise en séparatif des tronçons communs va donner une impulsion par rapport à l'évacuation des eaux des villas privées.

**M. Monney** de RWB Fribourg SA informe que les propriétaires concernés ont reçus des informations afin qu'ils fassent la demande pour établir un devis des travaux. Les propriétaires ont deux ans pour effectuer ces travaux. La Commune est chargée de contrôler si tout le monde est raccordé.

**M. Bruno Chardonens**, se demande si ce sont les propriétaires qui doivent s'occuper de faire la demande de raccordement et s'ils devront en assumer les frais.

**M. Monney** informe que l'exécution des travaux de raccordement de collecteurs privés pour autant qu'ils soient dans le périmètre des égouts est à la charge des propriétaires.

#### **21.4.3.1. Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à la commission financière.

**M. Dominique Baudois** continue la lecture du rapport de la commission financière.

*Mise en séparatif du secteur Derrey-la-Cabuiche jusqu'à l'exutoire de la Bagne*

*Le budget pour cet investissement est basé sur un devis du bureau RWB.*

*Les travaux sont divisés en 3 tronçons. Ils s'inscrivent dans le projet global de mise en séparatif de ce secteur.*

*Le financement de cet investissement de CHF 325'000.- est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve.*

*Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la Commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement.*

#### **21.4.3.2. Vote du crédit y relatif**

**L'Assemblée communale accepte l'investissement de CHF 325'000.00 par 45 oui et 1 abstention.**

#### **21.4.4. Budgets de fonctionnement et d'investissements**

##### **21.4.4.1. Rapport de la commission financière**

**Dominique Baudois** fait part de la fin du rapport de la commission :

*Le budget 2017 affiche un bénéfice de CHF 122'037.15. Celui-ci est nettement supérieur à celui du budget 2016 qui n'était que de CHF 8'554.65.*

##### Produits

- *Les recettes fiscales de l'impôt sur le revenu et sur la fortune augmentent de manière significative.*
- *L'augmentation globale des recettes fiscales est de CHF 400'000.- (arrondi).*



- La commission estime que cette augmentation au budget est plausible. Elle est en lien avec les projections fournies par l'Etat, tout en restant prudente.
- Le montant à recevoir au titre de la péréquation financière augmente de CHF 30'816. -
- A noter une entrée financière extraordinaire au chapitre 8 de l'économie, soit CHF 56'421.- suite à la dissolution de la corporation forestière.

#### Charges

- Une augmentation globale des charges de près de CHF 370'000 est constatée par rapport au budget 2016. Elle reste toutefois en adéquation par rapport aux comptes 2015.
- Les coûts des jetons de présence (vacations) ont augmenté de 20% par rapport au budget 2016.
- Les charges cantonales liées, notamment dans les chapitres 2) Enseignement et 5) Affaires sociales, sont toujours en augmentation.

#### **Préavis de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement 2017**

Sur la base des informations qu'elle a reçues et des considérations émises ci-dessus, la Commission financière arrive à la conclusion que ce budget est réaliste et pondéré. Elle donne donc un préavis positif au budget de fonctionnement 2017 tel que présenté.

## **2. Budget d'investissements**

Les sept nouveaux objets d'investissements proposés par le Conseil communal représentent une dépense de CHF 1'734'000.-.

Les reports des investissements, non terminés mais déjà votés les années précédentes, représentent un montant de CHF 2'927'000.-.

Le budget global des investissements représente un montant total de CHF 4'661'000.-. La capacité de crédit disponible de la commune, selon les informations les plus récentes reçues du Service des communes, est de CHF 4'946'000.- (arrondi, situation au 31.12.2015).

Aussi, par rapport aux investissements, la Commission financière réitère sa recommandation au Conseil communal de fixer des priorités.

Nous rappelons que le budget des investissements est uniquement un budget d'intention et que chaque nouvel investissement prévu devra être soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

#### **Conclusion et préavis de la Commission financière relatif au budget d'investissements 2017**

Sur la base des informations qu'elle a reçues et des considérations émises ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif au budget général des investissements.

**M. Olivier Mettraux** a encore une question par rapport à la Corporation forestière Sarine et dit qu'un compte courant a été créé afin que les communes puissent laisser le solde de leur argent dessus et se demande pourquoi la commune de La Brillaz a retiré cet argent. Le fait de le retirer pourrait porter préjudice à cette corporation forestière.

Daniel Terrapon informe que le libre choix, de laisser ou de retirer l'argent, avait été donné aux communes. La commune de La Brillaz a décidé de retirer le solde en sa faveur et de le déposer sur un compte afin d'en avoir le contrôle.

#### 21.4.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

**L'Assemblée communale approuve par 45 oui et 1 abstention les budgets de fonctionnement et d'investissements pour 2017.**

#### 21.5. Divers

**La présidente** félicite M. Bertrand Morel pour son élection au Grand Conseil et lui offre un cadeau. M. Morel étant parmi nous ce soir, l'Assemblée communale le félicite par de chaleureux applaudissements.

**M. Bertrand Morel** remercie le conseil communal pour le présent. Il remercie les citoyen(ne)s pour leur large soutien qui lui a permis d'accéder au Grand Conseil. Dans sa nouvelle fonction, il se fera un honneur de défendre les intérêts de sa commune et de la région. Il invite les habitant(e)s à lui faire part d'idées pouvant aider au développement de la région.

**Beatrix Guillet** félicite également M. Charly Brönnimann pour son élection au Grand Conseil. Il n'est pas présent ce soir à cause d'un empêchement de dernière minute. Un même présent lui sera envoyé.

**La présidente** informe qu'une élection complémentaire est fixée au 12 mars 2017 suite à la démission de M. Richard Jandali.

Toute personne désirant s'investir au sein du conseil communal peut s'adresser à un membre du conseil communal ou à elle-même.

**M. Ignaz Vonlanthen** se dit inquiet par rapport aux personnes qui doivent longer la route d'Onnens, à hauteur de la Chapelle, dépourvue de trottoirs à cet endroit.

**Beatrix Guillet** répond que cette problématique est étudiée dans le cadre de l'étude du concept de mobilité.

**M. Henri Brasey** rappelle, que pour les travaux du giratoire à l'entrée d'Onnens, un crédit de CHF 622'000.00 avait été accepté en décembre 2015. Or, un montant de CHF 200'000.00 a été mis en réserve pour le dépassement.

**Beatrix Guillet** informe que le dépassement sur ce projet fera l'objet d'un vote et que le dépassement important sera expliqué.

**M. Henri Brasey** demande ce qu'il va se passer si le crédit n'est pas accordé. Madame la Syndique explique que, si lors de l'exécution de travaux, des complications surviennent, il n'est pas possible de stopper les travaux et rappelle que le dépassement a été annoncé en toute transparence. La commission financière devra examiner les explications et l'Assemblée pourra se déterminer en toute connaissance de cause.

**M. Ignaz Vonlanthen** demande, lors du déblaiement de la neige, à ce que sa sortie ne soit pas à chaque fois bouchée. Il informe également que depuis l'installation de lampadaires vers sa propriété, il y a un affaissement du terrain et qu'à chaque passage de véhicules il y a un bruit infernal.

**Daniel Terrapon** en prend note.

**M. Marcel Lauper** souhaite connaître le nom des personnes faisant partie des différentes commissions.

Toutes les commissions sont énumérées sur notre site internet. **La présidente** prend note de la demande et une présentation des membres sera faite pour la prochaine information communale.

**Mme Isabelle Masserey Jobin** trouve que le cimetière de Lentigny est lugubre et souhaite que ce lieu de recueillement soit plus accueillant et verdoyant. Elle remercie d'avance le conseil communal pour la réalisation du jardin des souvenirs qui lui est bien aménagé. Elle fait remarquer qu'un crédit d'intention a été voté pour la réfection des murs et se demande pour quand les travaux sont prévus.

**Daniel Terrapon** informe qu'une partie du mur risque de s'écrouler. Pour le cimetière, il est prévu d'élaborer un projet d'ici le mois de mai 2017.

**Mme Isabelle Masserey Jobin** fait remarquer que pour l'école maternelle, c'est la deuxième année qu'il y a un déficit et demande si ce fait est lié à l'entretien des locaux.

**Claude Mettraux** informe que pour l'instant, on impute un montant lié aux locaux, c'est-à-dire une location. La question à savoir si c'est judicieux à imputer cette location ou non est en cours d'examen. Néanmoins, **Claude Mettraux** rappelle que cette façon de faire permet de connaître le coût réel de l'école maternelle.

**Mme Isabelle Masserey Jobin** fait remarquer qu'une enquête menée, il y a trois ans, avait fait ressortir, au vu du développement de notre commune, que la création de places d'accueil supplémentaires de la petite enfance n'est pas nécessaire pour la commune de La Brillaz. Elle craint qu'une crèche ne soit pas supportable pour les finances communales et relève l'exemple de la crèche de l'HFR.

**Claude Mettraux** explique qu'actuellement les enfants de notre commune vont principalement à la crèche à Neyruz ou à Avry-sur-Matran. Ces crèches ont des longues listes d'attente. Des conventions individuelles sont également conclues avec d'autres crèches, selon les demandes des parents et tenant compte des situations individuelles. L'étude devra permettre de déterminer, si les coûts d'une crèche sont supportables ou non. Aussi, l'étude permettra de voir si des synergies seront possibles avec l'école maternelle.

**M. Jean-Pierre Papaux** suppose que de vouloir créer une crèche signifie que nous avons des locaux disponibles. Il pense que ces locaux, en l'occurrence à Onnens, devraient être réservés pour l'école primaire qui va manquer de locaux.

**La présidente** confirme que, les locaux prévus pour la crèche sont à Onnens. Un groupe de travail se penche sur la problématique des manques de locaux pour l'école enfantine et primaire. Selon la nouvelle loi scolaire, les classes primaires doivent se situer au même endroit. En termes de frais de transport, c'est la solution la moins coûteuse.

**Mme Vanessa Joye Safavi** demande si l'étude va tenir compte de tous les paramètres possibles et imaginables, c'est-à-dire si les enfants des villages avoisinants pourraient être accueillis chez nous. La liste d'attente est très longue dans les crèches.

**Claude Mettraux**, responsable du groupe de travail, rassure l'Assemblée que l'étude sera complète. Elle tiendra compte des besoins de notre commune et traitera les synergies possibles avec les communes voisines.

**Mme Rose-Marie Diacon** remercie le conseil communal pour le chemin entre Chénens et Lentigny et demande si la bordure côté Lentigny va rester ainsi. Elle pense que la largeur de la route n'est peut-être pas suffisante, au vu des traces de débordement.

**Daniel Terrapon** répond qu'il s'agit d'une bande herbeuse que durant toute la durée des travaux la route était plus étroite et qu'aucun incident n'était à déplorer.

**M. Monney** de RWB Fribourg SA informe que la largeur de cette route cantonale respecte les normes en vigueur et n'a pas été modifiée.

**La Présidente** demande s'il y a encore des questions.

La parole n'étant pas demandée, elle informe que la prochaine assemblée communale aura lieu le 22 mai 2017.

**Beatrix Guillet** remercie les citoyen(ne)s pour leur participation et les invite à partager une agape. Au nom du conseil communal, elle leur souhaite un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse nouvelle Année.

L'Assemblée est levée à 21h55.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La Présidente



Beatrix Guillet



La rédactrice du PV



Martine Duc